Le CESE et l’observatoire de la laïcité



SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 24/01/2014

Saisine liée : LE FAIT RELIGIEUX DANS L'ENTREPRISE

Une convergence de vues

Les travaux du CESE sur "Le fait religieux dans l'entreprise" ont été conduits en parallèle avec ceux de l’observatoire de la laïcité mis en place par décret du Premier ministre au début de l’année 2013.

Le Président de cette nouvelle instance, Jean-Louis Bianco s’est exprimé au Palais d’Iéna, le 12 novembre dernier, en ouverture des débats qui ont précédé le vote de l’avis sur le fait religieux dans l’entreprise.

Un état des lieux de la laïcité en France dressé par l’observatoire conduit à relativiser l’importance des problèmes liés à la question religieuse. Ils sont assez peu nombreux mais font l’objet d’une surexposition et d’un traitement souvent partial dans les médias. Les phénomènes de radicalisation qui peuvent être observés sont alimentés par la crise sociale, économique et le contexte international.

À la demande du Président de la République et à la suite de l’affaire Baby Loup, l’observatoire a rendu, le 15 octobre dernier, un avis sur l’encadrement du fait religieux dans les structures d’accueil de la petite enfance. Dans ce texte, il a notamment recommandé de développer l’offre publique d’accueil de la petite enfance, en particulier par délégation de service public, et de labelliser des guides envisageant les réponses qui peuvent être apportées, sur les lieux de travail, à des cas concrets relevant du fait religieux. L’observatoire a écarté l’hypothèse d’une extension, par la loi, de l’obligation de neutralité aux salariés des organismes privés de ce secteur.

© - copyright CESE - Novembre 2026